

Vingt ans après la loi de 2005 : des avancées reconnues, mais des attentes insatisfaites



des personnes en situation de handicap reconnaissent des avancées depuis 2005.
Mais seulement 12% parlent de changements majeurs

Un parcours professionnel semé d'embûches

Un processus de recrutement plus difficile et plus exigeant pour les personnes en situation de handicap
Parmi celles qui ont cherché un emploi au cours des 5 dernières années :



se sont senties obligées
de dissimuler certains
aspects de leur parcours



ne mentionnent jamais leur handicap lors du processus
de recrutement. Une stratégie adoptée en particulier par
les personnes :

43%

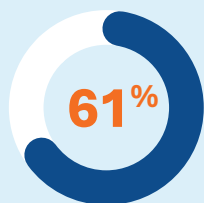
Cadres

40%

Concernées par un
handicap psychique

Une inclusivité à plusieurs vitesses

Parmi les actifs en situation de handicap :



disposent d'outils adaptés à leur poste de travail
(**76%** dans les structures avec un **réfèrent handicap**
contre **53%** dans les structures sans réfèrent)

estiment que leur qualité de vie s'est améliorée
depuis le développement du **télétravail** (pour les
actifs le pratiquant de manière hebdomadaire)



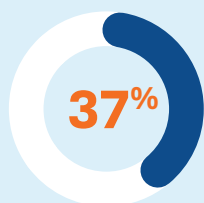
des salariés en situation de
handicap n'ont obtenu aucune
promotion en 5 ans (vs **58%** pour
l'ensemble de la population
salariée française du public ou
du privé)

Les transitions : le moment le plus difficile

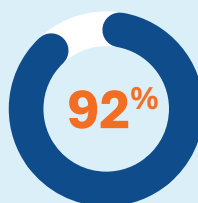


des répondants identifient les changements de poste/employeur comme le moment où l'impact du
handicap est le plus fort

La santé mentale au travail



des salariés en situation de handicap
jugent leur **santé mentale mauvaise**
(vs **15%** de l'ensemble des salariés).
Avec un score plus élevé chez les
salariées (**39%** des femmes vs **34%** des
hommes) et les jeunes (**41%** des moins
de 35 ans vs **36%** des 35 ans et plus)



ont ressenti au moins un état négatif lié
au travail en 5 ans

77% fatigue
chronique

50% burn-out

63% stress
chronique

50% état dépressif

LE SILENCE IMPOSÉ

58%

ne peuvent pas parler de leur santé mentale au travail sans crainte
(vs **42%** des salariés du public ou du privé)